



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 18 mai 2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Plan de financement – Projet de programme expérimental de transmission-reprise d'entreprises dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV).

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents :

Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Marie-Hélène PADOVANI, Nathalie VALERY- GRAZIANI, Gilles SIMEONI, Guy ARMANET, Jean-Charles LEONARDI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre ORSINI

Absents :

Michel SIMONPIETRI ; Laurent PAPAIZIAN, Philippe CIMINO, Michel ROSSI

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum : 8

Votants : 11

Pour : 11

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, Président, ouvre la séance.

Objet : Plan de financement – Projet de programme expérimental de transmission-reprise d'entreprises dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV).

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 mars 2026 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant que le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia est confronté à un enjeu important de transmission d'entreprises et de maintien des activités économiques de proximité ;

Considérant que les jeunes issus des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) rencontrent des difficultés d'accès à l'entrepreneuriat et à l'insertion professionnelle, malgré les opportunités que représente la reprise d'entreprise ;

Considérant que la mise en place d'un programme expérimental de transmission-reprise permettra de rapprocher cédants et repreneurs, de sécuriser les parcours de reprise et de soutenir le développement économique dans les QPV ;

Considérant l'appel à projet 2026 de la Préfecture de Haute-Corse, au titre de la Dotation Politique de la Ville 2026 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Oùï l'exposé du Vice-président délégué et après en avoir délibéré.

APPROUVE (À l'unanimité)

- Le projet de programme expérimental de transmission-reprise d'entreprises dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV).
- Le plan de financement prévisionnel du projet comme suit :

Dépenses en € HT			60 000,00 €
Recettes	État – Dotation Politique de la Ville (DPV) 2026	80,00 %	48 000,00 €
	Autofinancement CAB	20,00 %	12 000,00 €

Objet : Plan de financement – Projet de programme expérimental de transmission-reprise d'entreprises dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV).

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT


Louis POZZO DI BORGO